

## *Prologue*

# **De la défense de l'Europe à la défense européenne : bref retour sur la politique française durant la guerre froide**

« Encore une fois, il est tout naturel que les États de l'Europe aient à leur disposition des organismes spécialisés pour les problèmes qui leur sont communs, pour préparer et au besoin pour suivre leurs décisions, mais ces décisions leur appartiennent. Elles ne peuvent appartenir qu'à eux et ils ne peuvent les prendre que par coopération. Assurer la coopération régulière de l'Europe occidentale, c'est ce que la France considère comme étant souhaitable, comme étant possible et comme étant pratique dans le domaine politique, dans le domaine économique, dans le domaine culturel et dans celui de la défense. Cela comporte un concert régulier organisé des Gouvernements responsables et puis, aussi, le travail d'organismes spécialisés dans chacun des domaines communs, organismes subordonnés aux Gouvernements ; cela comporte la délibération périodique d'une Assemblée qui soit formée par les délégués des parlements nationaux et, à mon sens, cela doit comporter, le plus tôt possible, un solennel référendum européen, de manière à donner à ce départ de l'Europe le caractère d'adhésion et de conviction populaire qui lui est indispensable. Il se trouve que les États de l'Europe ont actuellement entre eux, en commun, de très grands moyens d'action et, aussi, de grands problèmes. Il se trouve que leurs inimitiés d'antan sont réduites à bien peu de choses. Bref, il se trouve que l'occasion se présente. Bien sûr, si l'on entre dans cette voie, si l'on peut espérer que l'on va y avancer, les liens se multiplieront et les habitudes se prendront et alors, le temps faisant son œuvre, peu à peu, il est possible que de nouveaux pas soient faits vers l'unité européenne. Encore une fois, c'est cela que la France propose. C'est tout cela et pas autre chose. »

Charles de Gaulle, 5 septembre 1960,  
conférence de presse au palais de l'Élysée.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe occidentale est exsangue, ce qui ne la rend que plus vulnérable à l'influence soviétique, et sa défense devient rapidement un enjeu aussi important que sa reconstruction, sur fond de mise en place de la guerre froide. La France est initialement très réticente à entrer de plain-pied dans une confrontation avec l'URSS, au risque de contribuer à son caractère irréversible, de se détourner de ses intérêts extra-européens et d'éroder son ascendant sur son voisin allemand. Ce n'est qu'au fil des années 1947-1948, lorsque se referme le jeu bipolaire, que la France s'y engage véritablement. Trois défis appelés à devenir structurants s'imposent alors progressivement au pays. Tout d'abord, sur un plan national apparaît une tension entre la solidarité qu'impose l'alliance avec les États-Unis et l'indépendance qu'exigent les leçons de la guerre (juin 1940) et les intérêts de l'Empire. Ensuite, à l'échelle intermédiaire, mais bientôt centrale, que constitue l'Europe, le défi principal de la France n'est autre que l'ancrage de ses deux principaux partenaires à l'Europe occidentale : le Royaume-Uni, prompt à jouer de son indépendance et de sa relation spéciale avec les États-Unis, et surtout l'Allemagne, rempart contre l'URSS, mais aussi proie majeure, et dont la question du réarmement ne tarde pas à devenir prioritaire. Enfin, à l'échelle globale se met en place une dialectique dans laquelle les Européens doivent s'assurer d'une garantie américaine, tout en prouvant leur capacité à organiser leur défense afin de témoigner d'une capacité – et d'une volonté – de partager le fardeau. Il s'agit non seulement d'obtenir des gages du gouvernement américain, agissant lui-même sous la pression d'une opinion publique et d'un Congrès travaillés par des tendances néo-isolationnistes, mais aussi de diluer les aides américaines et de neutraliser ainsi le jeu d'une URSS qui mise à la fois sur l'antagonisme d'un front occidental unique et sur le déséquilibre issu de la dépendance des Européens envers les Américains. On le voit, si la défense de l'Europe de l'Ouest est un enjeu majeur de la sortie de la Seconde Guerre mondiale, il n'est nullement question pour ses habitants de l'assurer seuls.

En signant le traité d'assistance mutuelle de Dunkerque en mars 1947, la France et le Royaume-Uni cherchent encore à se prémunir contre « toute reprise d'une politique allemande d'agression<sup>1</sup> ». Un an plus tard toutefois, l'URSS constitue sans équivoque, bien qu'implicitement, la principale menace. Le 17 mars 1948, le pacte de Bruxelles étend l'alliance franco-britannique aux trois États du Benelux. L'Union occidentale (UO) ainsi créée vise à prévenir « toute agression armée en Europe » (article IV) et en appelle à la concertation sur toute « menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou sur toute situation mettant en danger la stabilité économique »

1. Il renferme en son article II une clause d'assistance « par tous les moyens (en son pouvoir), militaires et autres » face à « l'agression armée de la part de l'Allemagne... au sens de l'article 51 de la Charte des Nations Unies ». En outre les « traités d'alliance et d'assistance mutuelle conclus avec l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques par la France et par le Royaume-Uni respectivement » sont rappelés en préambule. Ils ne le seront pas dans le traité de Bruxelles conclu l'année suivante.

(article VII). À travers cette première ébauche de coopération européenne, Britanniques et Français s'efforcent de prouver aux Américains leur ferme résolution à s'organiser afin d'obtenir de ces derniers une garantie proprement existentielle compte tenu de la supériorité conventionnelle soviétique.

Les négociations du traité de Washington, signé le 4 avril 1949, voient la France jouer la carte de l'urgence, tandis que les États-Unis tentent de maintenir une approche de long terme<sup>2</sup>. Trois enjeux cristallisent les oppositions. D'abord, la négociation de l'article 5, qui devient un problème de politique intérieure américaine avant tout, et duquel est issue la précision superfétatoire des fameux « moyens militaires » qui peuvent, parmi d'autres, venir en aide aux alliés<sup>3</sup>. Ensuite, la prise en compte des colonies, et donc l'aire d'application du traité, Paris souhaitant inclure *a minima* l'Algérie. Enfin, la question d'un directoire trilatéral de l'Alliance entre États-Unis, Royaume-Uni et France, clé de voûte des revendications françaises, qui se retrouvera dans le mémorandum du général de Gaulle en septembre 1958. En 1949, cet attachement à l'idée d'un directoire traduit déjà la volonté de la France de faire reconnaître à l'égal du Royaume-Uni sa propre contribution à la sécurité du monde libre à une échelle globale, de peser sur le réarmement allemand et, en corollaire, de participer à l'élaboration de la planification de défense alliée et des dispositifs de commandement et de contrôle, constitutifs de l'OTAN alors en gestation.

Car contrairement au récit longtemps dominant d'une France opposée à tout réarmement allemand, les décideurs de la IV<sup>e</sup> République prennent rapidement conscience de sa nécessité dans le cadre de la défense crédible de l'Europe de l'Ouest<sup>4</sup>. Les Américains les y encouragent d'ailleurs vivement, le secrétaire d'État américain Dean Acheson laissant entendre à son homologue français Robert Schuman le 15 septembre 1949 que seule une solution sous « leadership » français pourrait à long terme apporter une réponse aux problèmes franco-allemands, donc aux principaux dilemmes européens<sup>5</sup>. Entre 1948 et 1954 se met ainsi en place un « mobile » reliant

2. Sur le rôle de la France dans la création de l'Alliance et de l'OTAN, voir RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny, *La IV<sup>e</sup> République et l'Alliance atlantique. Influence et dépendance (1945-1958)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013.

3. La clause d'assistance (article 5) au fondement de l'Alliance atlantique, jugée moins forte que celle de l'UO (article V), stipule qu'« en cas d'attaque armée [chaque partie prendra] telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée » (je souligne).

4. MAELSTAF Geneviève, *Que faire de l'Allemagne : les responsables français, le statut international de l'Allemagne et le problème de l'unité allemande, 1945-1955*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, direction des archives, 1999 ; CRESWELL Michael et TRACHTENBERG Marc, « France and the German Question, 1945-1955 », *Journal of Cold War Studies*, vol. 5, n° 3, 2003, p. 5-28 ; CRESWELL Michael, *A Question of Balance: How France and the United States created Cold war Europe*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.

5. DEIGHTON Anne, « Three Ministers and that world they made. Acheson, Bevin and Schuman, and the North Atlantic Treaty, March-april 1949 », in BASIL GERMOND, JUSSI HANHIMÄKI et GEORGES-HENRI SOUTOU (dir.), *The Routledge Handbook of Transatlantic Security*, Londres/Genève, Routledge/Fondation Pierre du Bois, 2010, chap. 1, p. 12.

entre eux les États-Unis, le Canada, l'Europe occidentale et les principales unités constitutives de cette dernière<sup>6</sup>. Pour la France, le réarmement de l'Allemagne ne deviendrait une menace que si celle-ci tombait sous la coupe des Soviétiques. Or, contenir l'URSS implique de réarmer l'Allemagne. Toute la question est donc d'ancrer solidement ce processus à l'Ouest, afin de se prémunir contre l'URSS tout en contrôlant l'Allemagne – de préférence à moindre coût<sup>7</sup>. Cet enjeu fondamental irrigue toute la vision française de la construction européenne alors en gestation. Il s'agit, comme le souligne dès 1947 le ministre des Affaires étrangères Georges Bidault, de faire de nécessité vertu :

« Si nous voulons amener l'Allemagne à s'engager sur le chemin de l'Association européenne, nous avons tout intérêt à le faire avant que notre voisine n'ait retrouvé sa souveraineté et avant que ne se fasse sentir à nouveau le poids de ses traditions nationalistes<sup>8</sup>. »

Devenue « chaude et mondiale » en Corée, la guerre froide pousse les Alliés à renforcer leur système de défense en Europe. Fin 1950, des forces américaines supplémentaires y sont déployées, un système de dissuasion élargie se met progressivement en place<sup>9</sup>, et les premières pierres de l'OTAN sont posées *via* la création d'un commandement unifié, Supreme Allied Commander Europe (SACEUR). Le réarmement allemand n'en devient que plus urgent, mais reste prématuré aux yeux d'une grande part de l'opinion et de la classe politique française. La France se trouve en position délicate vis-à-vis des États-Unis, pour lesquels l'OTAN offre la possibilité de « réarmer les Allemands sans réarmer l'Allemagne ». D'autant que l'Alliance atlantique commence à révéler certaines contradictions inhérentes à ses déséquilibres, alimentant les frustrations françaises.

En 1950, les positions des principaux acteurs sont à fronts renversés de ce qu'elles deviendront quatre années plus tard. La France est alors la puissance la plus intégrationniste à l'OTAN. Elle privilégie un cadre de négociation multilatéral, jugé moins contraignant que le face-à-face avec les États-Unis, espérant ainsi diluer les contreparties offertes par ces derniers, tout en limitant le réarmement allemand. Suivant cette ligne,

6. La métaphore est empruntée à TRACHTENBERG Marc, « The Future of the Western Alliance: an historian's view », communication, *History and Future of Transatlantic Relations*, université Columbia, 2-3 septembre 2004, [<http://www.sscnet.ucla.edu/polisci/faculty/trachtenberg/cv/columbia.doc>], consulté le 27-04-2023.

7. CRESWELL Michael et TRACHTENBERG Marc, « France and the German Question, 1945-1955 », art. cité.

8. RÉAU Elisabeth du, *L'Idée d'Europe au <sup>xx</sup> siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2001, p. 180, n° 22. De telles considérations ressurgiront durant les négociations de Maastricht en mars 1990, cf. *infra*, chap. 1.

9. *Via* le développement jusqu'en 1955 du Strategic Air Command (SAC), qui devient central dans la stratégie américaine (mise en service des B-52, à long rayon d'action), et est renforcé par l'implantation d'Armes nucléaires tactiques (ANT) aéroportées à partir de 1953, puis terrestres à partir de 1954-1955.

Paris se fait le champion des efforts militaires, afin de contrebalancer ses positions sur l'Allemagne et de justifier davantage de demandes aux États-Unis. Les mécanismes de financement en commun, l'harmonisation et la standardisation des infrastructures, des effectifs et des stocks sont souvent perçus par la France comme des sources d'équipement à bon marché. Mais aussi, dans certains cas, comme des vecteurs de rattrapage technologique, ce qui ne va pas sans susciter la méfiance des États-Unis et du Royaume-Uni.

Inversement, les États-Unis sont alors les plus farouches partisans d'une Europe intégrée, qui optimiserait à leur avantage le partage transatlantique du fardeau. Commence alors fin 1950, sur fond de saga de la CED, une longue querelle franco-américaine sur les principes et modalités de l'intégration otanienne, sur fond d'enjeux industriels majeurs. Les États-Unis souhaitent voir la France investir dans les forces terrestres et l'appui logistique afin de contribuer à la défense de l'avant, au détriment des forces maritimes et aériennes – à l'inverse du Royaume-Uni qui souhaite poursuivre ses efforts dans le cadre de la stratégie des flancs. Cette planification imposée de l'extérieur mécontente d'autant plus la France que, très vite, comme tenu de leur suprématie, les États-Unis font tourner à leur avantage l'intégration des forces sous commandements multinationaux, dont le développement va de pair avec celui de l'OTAN. Les relations franco-américaines se dégradent rapidement et atteignent un point bas en 1952, bien que les aides américaines se poursuivent. La guerre d'Indochine, que la France considère comme une participation à la défense commune, devient un temps le principal théâtre de cette confrontation. Si depuis l'ouverture du front en Corée le défi américain et allié est bien de défendre *hic et nunc* à la fois l'Asie et l'Europe, le dilemme plus spécifiquement français reste bien de défendre l'Empire – perçu peu à peu comme l'espace d'intérêts nationaux trop étroits – ou l'Europe – perçue peu à peu comme le lieu des véritables intérêts vitaux du pays.

En Extrême-Orient comme dans le domaine de l'armement, le recours systématique à la multilatéralisation des discussions est désormais perçu par la France comme une « américanisation ». Un pas décisif vers l'intégration otanienne est franchi avec l'instauration, lors du Conseil atlantique de Lisbonne de février 1952, d'une procédure « d'examen annuel » de planification de défense dont chaque allié doit remettre une synthèse à l'OTAN, visant à rationaliser l'effort de défense collectif en fonction des capacités économiques et sociales de chacun. Très vite, les Français redoutent la routinisation de cette procédure, formidable levier d'influence pour les États-Unis – lesquels, en tant que pourvoyeurs de l'aide militaire, s'exonèrent de cette obligation de transparence.

Les défis conjugués du réarmement allemand et de l'intégration otanienne conduisent les Français à lancer le projet de CED dans le sillage de la CECA, embryon de l'Europe des Six. Les Allemands – et les Britanniques, qui déclarent toutefois vouloir en rester à l'écart – soutiennent

le projet. Quant aux Américains, s'ils redoutent initialement qu'il ne retarde le réarmement allemand, ils en deviennent rapidement les plus fervents promoteurs, entrevoyant une opportunité de procéder à terme au retrait d'une large part de leurs Forces conventionnelles d'Europe (FCE). John Foster Dulles va jusqu'à menacer les Alliés de « révision déchirante », soit un retrait américain brutal et/ou un réarmement allemand non concerté en cas d'échec du projet. La CED doit bien permettre de réarmer l'Allemagne tout en la réconciliant avec la France, assurant ainsi la cohésion d'un bloc Ouest-européen en mesure de lever une armée conventionnelle sous un commandement otano-américain, détenteur du monopole atomique à l'Ouest – l'URSS détenant la bombe A depuis août 1949.

Sur le plan militaire, le jeu encore relativement ouvert des années 1948-1949 se referme ainsi sous le coup de la nouvelle donne nucléaire et de la guerre de Corée. La stratégie adoptée en 1950 (NSC-68) repose sur un important effort de guerre américain visant une prépondérance sur l'URSS à court terme. L'administration Eisenhower, consciente du caractère insoutenable d'un tel effort, étudie diverses options dans le cadre du projet Solarium, allant de la « finlandisation » de l'Europe dans une grande négociation soviéto-américaine jusqu'à l'émergence d'une « troisième force » européenne susceptible de s'ériger en arbitre<sup>10</sup>. En octobre 1953 est tirée de ces réflexions une synthèse « New Look » (NSC-162/2), vision de long terme réintroduisant la dimension économique dans la stratégie de l'endiguement, et cherchant à optimiser celle-ci grâce à la force de frappe nucléaire, *via* la doctrine des « représailles massives ». Le corollaire de la doctrine de *containment*, le *sustainment* dans l'approche institutionnaliste-libérale<sup>11</sup>, reste bien présent en toile de fond : seul le dynamisme de l'Occident mettra fin à la guerre froide et, selon Dulles, « l'Europe servira d'aimant ». Pour les Européens toutefois, la condition *sine qua non* d'une telle stratégie est le maintien d'une présence conventionnelle américaine, gage à leurs yeux de la solidarité transatlantique sans laquelle la CED n'a pas de sens. Présentée aux Alliés en avril 1954, la doctrine consacrant les représailles massives est accueillie avec tiédeur ; lorsqu'elle est adoptée par le CAN en novembre 1954 (MC-48), la CED n'est déjà plus. Elle a été enterrée le 30 août par un vote de l'Assemblée nationale française. Derrière les querelles passées – déclin de l'empire, revanchisme allemand – et les jeux politiques de la IV<sup>e</sup>, des considérations stratégiques ont joué un rôle

10. Préfiguration de la vision gaullienne du reste, et de la détente. Voir VAICBOURDT Nicolas, *John Foster Dulles à l'heure de la première détente, 1953-1959. Entre leadership et unilatéralisme : les États-Unis et la guerre froide*, thèse en histoire contemporaine, sous la direction de Robert Frank, université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2004 ; DAVID François, *John Foster Dulles, Secrétaire d'État, et la France (1953-1959). Les Relations franco-américaines entre idéalisme politique et réalités militaires*, thèse en histoire contemporaine, sous la direction de Georges-Henri Soutou, Paris IV Sorbonne, 2006.

11. IKENBERRY G. John, *Liberal Leviathan: The Origins, Crisis, and Transformation of the American World Order*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

clé dans le refus français<sup>12</sup>. Tandis que le Royaume-Uni accède au club nucléaire en 1952, les incertitudes de l'engagement des États-Unis, leur refus de coopérer avec la France dans le domaine nucléaire, les querelles franco-américaines sur l'Indochine, et enfin les contraintes de la coopération franco-allemande (notamment celles pesant sur le développement atomique, prévues par le traité) pèsent lourd dans le choix français<sup>13</sup>.

Dans un premier temps, l'épisode de la CED catalyse les malentendus entre la France et ses alliés. Pour les États-Unis en particulier, qui voulaient obtenir des Français à la fois la CED et la poursuite de l'effort de guerre en Indochine, le « crime du 30 août » constitue une double-déception. Il alimentera longtemps les suspicions envers une France arc-boutée sur ses intérêts étroits et percevant exclusivement l'Europe comme un levier d'Archimède de sa puissance nationale. Après l'échec de la CED, les États-Unis ne seront jamais plus aussi intégrationnistes que durant ces années 1952-1954 – ils l'étaient alors devenus davantage que les Européens eux-mêmes – et verront en l'OTAN l'unique garant de la défense de l'Europe occidentale. Le gouvernement Mendès France se résigne à cette raison atlantique et, par les accords de Londres et Paris d'octobre 1954, la RFA intègre l'Alliance en renonçant à la production d'armements Nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) *rebus sic stantibus*. Celle-ci devient le cadre par défaut de son réarmement, au même titre, symboliquement, que l'Union de l'Europe occidentale – UEO, issue de l'UO, dont le traité stipule que : « [e]n vue d'éviter tout double emploi avec les états-majors de l'OTAN, le Conseil et l'Agence s'adresseront aux autorités militaires appropriées de l'OTAN pour toutes informations et tout avis sur les questions militaires » (article IV). Pour l'heure, et pour longtemps, cette question du « double-emploi » – qui a été soulevée en 1950 du temps de l'UO – ne se pose pas ; l'UEO plonge dans un profond sommeil et reste, selon l'expression consacrée, la « Belle au Bois dormant » de la défense européenne jusqu'à son réveil à partir de 1982.

La solution des accords de Paris à l'échec de la CED n'empêche nullement les malentendus transatlantiques de poursuivre leur cours. Malgré l'adoption par l'OTAN de la doctrine des représailles massives (MC-48), les dilemmes liés à la disproportionnalité de cette doctrine, mais aussi, par anticipation des progrès soviétiques, à la Destruction mutuelle assurée (MAD) conduisent les États-Unis à envisager des guerres limitées impliquant des armements nucléaires tactiques. Le NSC-5440, finalisé en décembre 1954, préfigure

12. SOUTOU Georges-Henri, *L'Alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands 1954-1996*, Paris, Fayard, 1996.

13. Le rejet du moratoire sur les coopérations d'armements, présenté par la France le 24 août, scelle définitivement le sort de la CED ; le 30, les députés français en refusent la ratification. Voir SOUTOU Georges-Henri, « La politique nucléaire de Pierre Mendès France », *Relations internationales*, n° 59, 1989, p. 322-323.

la doctrine de riposte graduée et les nouveaux dilemmes de la guerre froide. Les États-Unis font valoir que la perspective quasi certaine d'une défaite occidentale conventionnelle en Europe cède la place à une potentielle victoire alliée, renforçant la dissuasion lato sensu. Mais la version otanienne de cette doctrine, le MC-70, est rejetée par les Européens, qui redoutent à la fois les coûts d'une planification de guerre conventionnelle, à l'aune d'un retrait prévisible des forces américaines, et la perspective d'une guerre nucléaire dite « limitée » sur le sol européen. Ce n'est qu'à l'issue de la deuxième crise de Berlin et de son prolongement à Cuba (1958-1962) que les États-Unis réaffirmeront la doctrine de riposte graduée (MC-14/3), qui ne sera toutefois entérinée par l'OTAN qu'en 1967 (MC-48-3), suite au retrait français du commandement intégré, abordé ci-après. Les dilemmes transatlantiques en reviennent invariablement à l'incapacité des Européens à peser dans la décision américaine d'entrer ou non en guerre, et à la clé de voûte de la dissuasion nucléaire. Sans doute les alliés, en particulier les Français, semblent-ils ainsi accepter davantage la perspective d'un « suicide » que celle d'une guerre limitée, mais la MAD, le tout ou rien, reste à leurs yeux la moins pire des solutions, en tant que garant de l'engagement américain. Ce sera là tout l'enjeu des débats entre les pères de la doctrine de dissuasion française<sup>14</sup>.

Car pour la France, les divergences transatlantiques qui se font jour dans les années 1950 sur la stratégie nucléaire posent à nouveaux frais la question de l'indépendance nationale, et à travers elle, celle d'une force de frappe que les États-Unis, malgré la volonté d'Eisenhower, se refusent à partager, même *via* un système de double-clé, l'administration américaine ne pouvant envisager de livrer la bombe à la France sans la livrer à la RFA, au risque de provoquer un *casus belli* avec l'URSS. Comme le souligne *a posteriori* Dean Acheson, secrétaire d'État jusqu'en 1953 :

« Si nous aidions les Français, les Allemands insisteraient sur un traitement égalitaire. Si nous n'aidions pas les Français et que ceux-ci persistaient, ils pourraient seulement réussir en appelant aux Allemands – rendant ainsi plus probable la possession allemande<sup>15</sup>. »

Dès lors la CED n'aurait en rien contribué à une plus grande autonomie française et européenne, elle aurait au contraire lié la France aux contraintes pesant sur l'Allemagne. La course à l'arme nucléaire a bien joué bien un rôle central dans le refus *in extremis* de la France, et cette quête devient de plus en plus incompatible avec les contraintes du « mobile » atlantique. Le paradoxe apparent de la politique française est ainsi poussé à l'extrême par Maurice Vaisse :

14. GÉRÉ François, « Quatre Généraux et l'Apocalypse : Ailleret-Beaufre-Gallois-Poirier », *Revue stratégique*, n° 53, 1992/1, Institut de stratégie comparée.

15. TRACHTENBERG Marc, *A Constructed Peace. The Making of the European Settlement 1945-1963*, Princeton, Princeton University Press, 1999, p 306.

« Le choix atomique de la France s'est fait davantage en fonction de ses amis et alliés que de l'ennemi. [...] Il s'agissait plus de se protéger de ses alliés que de s'armer contre ses ennemis. »

En écho à cette assertion volontiers provocatrice, force est de constater que c'est bien la crise de Suez qui, en 1956, met définitivement le projet nucléaire français sur les rails. C'est bien la convergence de fait des deux superpuissances, face à l'aventurisme des vieux empires européens au Moyen-Orient, qui pousse de manière irréversible la France vers la bombe, en tant que garante de son indépendance nationale – comme elle pousse le Royaume-Uni dans sa relation spéciale avec les États-Unis. Dans le même mouvement, la France confirme son engagement en faveur de l'Europe. Après quelques hésitations lors de la conférence de Messine en 1955, elle se tourne vers la Communauté économique européenne (CEE), mais aussi vers Euratom, projet de coopération nucléaire civile et, un temps, vers un triumvirat nucléaire militaire avec Bonn et Rome dans le France, Italy, Germany (FIG), cadre de coopération de défense ambivalent, dans lequel les processus décisionnels de Paris et Bonn sont divisés, les deux pays cherchant manifestement en priorité à susciter l'intérêt de Washington, ce qui conduit le général de Gaulle à s'en retirer dès le 17 juin 1958<sup>16</sup>.

La vision gaullienne, contenue en germe dans la politique française depuis 1945, arrive alors progressivement à maturité. Hormis tout idéal d'indépendance nationale, l'Alliance ne peut plus être perçue comme une garantie indéfectible dix ans après sa création. Les Européens de l'Ouest se doivent d'assurer leur propre défense pour une raison très pragmatique : face aux inévitables progrès militaires soviétiques, la garantie américaine ne pourra que s'éroder au fil du temps. Le lancement du Spoutnik à l'automne 1957, qui place virtuellement les États-Unis à portée des missiles soviétiques, abonde en ce sens. Les malentendus transatlantiques arrivent bien, eux aussi, à maturité, comme l'illustre la deuxième crise de Berlin à partir de la fin de l'année 1958.

Au bilan, tout au long de la IV<sup>e</sup> République, la politique que mène la France à l'endroit de l'Alliance atlantique et de l'OTAN préfigure très largement une politique gaullienne dont la radicalité provient davantage de la personnalité du général et de l'accroissement de puissance que la V<sup>e</sup> République a pu produire, dans un contexte international plus favorable, plutôt que d'un changement fondamental de la politique atlantique de la France. Il y a bien une forte continuité entre la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République, qu'il s'agisse de l'intérêt constant des Français pour l'émergence d'un Directoire, de leurs réserves envers l'intégration, ou encore de leur isolement consenti

16. SOUTOU Georges-Henri, « Les accords de 1957 et 1958 : vers une communauté stratégique et nucléaire entre la France, l'Allemagne et l'Italie? », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 31, avril-juin 1993.

dans le débat stratégique, ne serait-ce que dans l'articulation entre défense de l'avant et dissuasion nucléaire, *a fortiori* dans le refus d'une approche exclusivement conçue de bloc à bloc. La seule véritable rupture entre la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> tient sans doute au fait que, jusqu'en 1958, l'Alliance est perçue par les Français comme un élément stabilisateur et un recours multilatéral leur permettant de contourner, voire de dépasser certaines divergences avec les États-Unis. Après 1958, *a fortiori* après 1963, l'OTAN elle-même devient malgré elle le principal théâtre d'affrontement de ces divergences<sup>17</sup>. Sans doute doit-on en conclure avec Maurice Vaïsse que la IV<sup>e</sup> République a refusé de voir les réalités de la puissance française en face. En un sens, elle veut encore « à la fois la construction européenne, la réconciliation franco-allemande et un outil militaire indépendant, l'Alliance atlantique et une capacité atomique nationale, le maintien de l'Algérie française et la bombe<sup>18</sup> ». La bombe française est néanmoins le fruit des efforts menés dans les années 1950, à l'abri des instabilités ministérielles, et donne au concept de défense européenne une assise et une cohérence que la IV<sup>e</sup> n'a pu lui donner que par anticipation. Malgré les quelques grands principes que cette dernière lègue à la politique gaullienne – le pilier européen, la place de la France au sein du Groupe permanent – l'OTAN reste encore son horizon indépassable. Il reviendra à de Gaulle de sublimer le retour de la France à son rang de grande puissance « indépendante », et de faire sauter les derniers verrous conceptuels de la défense européenne, au prix de nouveaux dilemmes et de nouvelles fictions.

## Le temps des clarifications

Lorsque le général de Gaulle revient au pouvoir en 1958, ses priorités ne vont pas directement à l'Europe, du moins pas à son volet institutionnel. La CEE reste un bon « traité de commerce », mais l'Europe intégrée ne revêt d'intérêt politique qu'à partir de 1960, dans l'optique d'une direction franco-allemande. En 1958, l'urgence est d'ordre national – le régime, l'Algérie – mais elle est aussi atlantique. Dans son fameux mémorandum adressé à Washington et Londres le 17 septembre 1958, de Gaulle invoque la dimension désormais mondiale de l'affrontement et la dissémination de l'arme nucléaire pour demander une voix égale dans les décisions stratégiques alliées au sein du Groupe permanent tripartite. Mais Washington campe sur ses positions et refuse tout rôle exécutif au Groupe permanent. Dès 1959, les effets conjugués de cette fin de non-recevoir se cumulent avec ceux des premières leçons de la crise de Berlin, moment d'affirmation de la solidarité entre Paris et Bonn face à l'URSS, mais aussi face à

17. RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny, *La IV<sup>e</sup> République et l'Alliance atlantique...*, op. cit.

18. VAÏSSE Maurice, « Le choix atomique de la France (1945-1958) », art. cité.

Washington et Londres. Face à la volonté de Krouchtchev de reprendre en main la République démocratique allemande (RDA) et de consacrer la division de l'Allemagne afin de mieux la neutraliser, la France se montre la plus intransigeante envers l'URSS, refusant toute reconnaissance de la division de l'Allemagne, et la plus solidaire à la fois du sort des Berlinoises de l'Ouest et de l'espérance allemande en une réunification, dont dépendent la crédibilité alliée dans son ensemble, le projet européen autour du couple franco-allemand, et l'indépendance française qui lui est intrinsèquement liée, tant la République ne pourrait assurer sa défense avec pour voisin une Allemagne neutralisée, c'est-à-dire quasi soviétisée.

Le tournant des années 1959-1961 constitue ainsi un premier temps de clarification, mettant en lumière les profondes interdépendances qui lient la France et l'Allemagne, mais aussi les limites de leur solidarité en acte. Cette période donne ainsi à voir une France déterminée à exercer à la fois sa solidarité avec l'Allemagne et son indépendance envers les deux blocs – indépendance qui commence alors à être théorisée, renforcée par la détention imminente du feu nucléaire, qui transparaît comme par anticipation dans le discours français<sup>19</sup>, et qui se manifeste par une première prise de distance formelle avec la stratégie militaire et les structures de l'OTAN, au profit d'une Europe incertaine.

Le retrait français des commandements intégrés otaniens est amorcé en 1959 par celui des forces de la flotte méditerranéenne et par la demande de retrait des forces nucléaires américaines de France. Ce retrait est certes facilité par le positionnement initial des forces françaises. Lors de la constitution des grands commandements alliés en 1951-1953, la France ne s'est impliquée que dans la défense de son territoire, de son espace aérien et de ses approches immédiates. Contrairement au Royaume-Uni, elle ne participe pas à la défense des flancs scandinaves et méditerranéens orientaux – en 1960, elle ne participera pas davantage à la Force alliée mobile (AMF) vouée à les renforcer. Ce premier acte du retrait français du commandement intégré ne modifie ainsi qu'à la marge les zones d'action commune France-OTAN en temps de guerre, permettant de maintenir à peu de frais des solidarités alliées permanentes. Paradoxalement, la IV<sup>e</sup> République a tout à la fois préparé le terrain à une doctrine de sanctuarisation du territoire, rendue possible par la détention de la bombe, au retrait progressif des structures intégrées, qui sera achevé en mars 1966, et à la poursuite ultérieure de la coopération France-OTAN<sup>20</sup>.

19. La première bombe A explose dans le désert algérien le 13 février 1960. Très vite, de Gaulle parle en détenteur de la force de frappe, bien que la France n'en dispose réellement qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1964, avec la composante aéroportée constituée des Mirage IV.

20. RUIZ PALMER Diego A., « La coopération militaire entre la France et ses alliés, 1966-1991 : entre le poids de l'héritage et les défis de l'après-guerre froide », in George-Henri SOUTOU, Pierre MÉLANDRI et Frédéric Bozo (dir.), *La France et l'OTAN, 1949-1996*, Paris, Éditions Complexe, 1996.

À travers le plan Fouchet, proposé par la France à ses cinq partenaires en 1961-1962, de Gaulle tente une synthèse entre grande politique et politique européenne. Mais ledit plan, qui ne réaffirme pas l'intangibilité des Communautés et qui, dans sa dernière version, ne fait pas même mention de l'Alliance atlantique, suscite la fronde des fédéralistes et atlantistes, soutenus par un Royaume-Uni qui souhaite de plus en plus rejoindre la construction européenne. Seule la République fédérale d'Allemagne (RFA) reste en retrait. Elle redoute que la doctrine américaine de riposte graduée n'entraîne un découplage euro-atlantique, et partage en partie le souci français de rééquilibrer l'Alliance, bien qu'elle ne souhaite aucunement s'écarter du parapluie nucléaire américain. Et ce qu'il n'a pu faire à six, de Gaulle va tenter de le faire à deux, avec le chancelier Adenauer. Désormais nucléaire et soulagée du fardeau algérien, la France peut envisager de renforcer sa contribution à la défense du centre-Europe, témoigner ainsi de sa solidarité envers la RFA et développer des coopérations militaires bilatérales susceptibles de déboucher sur de nouveaux engagements politiques entre Européens. Si l'élaboration du traité de l'Élysée atteste tout au long de l'année 1962 d'une convergence de vues grandissante entre Bonn et Paris, la stratégie française du « rééquilibrage *via* le ralliement<sup>21</sup> » rencontre toutefois rapidement ses limites.

Le discours du président Kennedy du 4 juillet 1962, resté comme celui du « grand dessein » intercontinental des États-Unis, de la Communauté atlantique et de « l'interdépendance », s'inscrit dans une vision globale comprenant deux communautés de sécurité, respectivement avec l'Europe occidentale et le Japon, tête de pont vers l'Asie, et travaillant à l'extension de ce modèle de développement au Tiers-Monde. Mais les déclarations d'intention contrastent avec la volonté à peine dissimulée d'étendre au plan politique l'asymétrie militaire existant entre Amérique et Europe, au moment même où cette dernière commence à s'unir et à rattraper les États-Unis sur le plan économique et où, symétriquement, la garantie de sécurité américaine sur le Vieux Continent est remise en cause par le plaidoyer américain en faveur de la doctrine de la riposte graduée. En amont de l'intervention de Kennedy, le discours du secrétaire à la Défense McNamara au Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) d'Athènes de mai 1962, conforte déjà de Gaulle dans son refus d'une hypothétique communauté atlantique dénuée d'incarnation politique, McNamara prônant une centralisation de la décision nucléaire, totalement réfractaire à la bombe française, mais insistant aussi sur l'entrée du Royaume-Uni dans l'Europe des Six. Le grand malentendu franco-anglo-américain sur l'Europe politique est posé pour longtemps.

21. Ou « *balancing through bandwagoning* », expression employée à propos des années 1989-1991 par HOFFMANN Stanley, « French Dilemmas and Strategies in the New Europe », in Robert KEOHANE O., Joseph S. NYE et Stanley HOFFMANN, *After the Cold War, International Institutions and State Strategies in Europe, 1989-1991*, Cambridge, Harvard University Press, 1993, p. 133.

Comme en témoigne le dialogue au sommet qui s'instaure depuis 1960 entre Krouchtchev et Kennedy, la préférence américaine semble désormais aller au *statu quo* en Europe, et l'URSS paraît elle-même s'y ranger à mesure que se profile l'échec d'une politique qui l'aura menée « au bord du gouffre » de la crise de Berlin à celle de Cuba. Toutefois, afin de rassurer les Alliés, l'administration Kennedy propose, dans le sillage des ballons d'essais lancés par sa devancière entre 1957 et 1960, la mise sur pied d'un système de dissuasion à double-clé au sein d'une « Force nucléaire multilatérale » (MLF), notamment dans le cadre nouveau d'une force sous-marine équipée de missiles américains. Si de Gaulle refuse la fiction d'un partage multilatéral de la dissuasion – le général Gallois parlera de « farce multilatérale » – il refuse dans le même mouvement l'idée d'un « pilier européen » au sein de l'Alliance atlantique – notion qui jouira d'une deuxième jeunesse dans les années 1990 sous le vocable d'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) – qui, encore une fois, ne garantirait nullement l'autonomie européenne dans la définition et l'exécution d'une stratégie commune. En revanche, la RFA se montre plus favorable au projet de MLF, perçu comme la réassurance d'une garantie nucléaire américaine à l'égard de l'Europe, et comme une forme de reconnaissance d'égalité, si importante aux yeux de la RFA. Sa priorité est alors de recouvrer sa souveraineté sous la forme d'une égalité de statut au sein du bloc occidental plutôt qu'à travers la quête d'une force de dissuasion autonome. Ce choix est scellé au travers d'une interdépendance nouée dans les années 1960 et qui ne prend véritablement forme qu'après le retrait français de 1966 et l'adoption de la doctrine de riposte graduée l'année suivante. En compensation de la renonciation de la RFA à une capacité de dissuasion nucléaire nationale et à un C2 autonome sur des armes nucléaires de l'OTAN, des accords transatlantiques garantiront à la RFA une voix théorique dans la politique et les plans nucléaires de l'Alliance, plaçant le pays sur les rails d'une « normalisation » prudente<sup>22</sup>.

Les tensions franco-américaines culminent à la fin de l'année 1962, par le truchement de la politique britannique<sup>23</sup>. Le Premier ministre britannique Harold MacMillan réaffirme à de Gaulle son souhait d'adhérer à la Communauté européenne (CE) comme de maintenir une dissuasion indépendante, alors même que les États-Unis imposent toutes leurs

22. KELLEHER McARDLE Catherine, *Germany and the politics of nuclear weapons*, New York, Irvington, 1975 ; LUTSCH Andreas, « Problem Solved? The German Nuclear Question and West Germany's Accession to the NPT (1967-1975) », in John BAYLIS et Yoko IWAMA (dir.), *Joining the Non-Proliferation Treaty: Deterrence, Non-Proliferation and the American Alliance*, Londres, New York, Routledge, 2018, p. 93-110 ; LUTSCH Andreas, « Merely "Docile Self-deception"? German Experiences with Nuclear Consultations in NATO », *The Journal of Strategic Studies*, vol. 39, n° 4, 2016, p. 535-558.

23. GLORIAN Frédéric, *Le Schisme franco-britannique. De Suez au veto de 1963*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023.

décisions au Royaume-Uni (en particulier la fin du programme Skybolt) et lui interdisent toute coopération ne serait-ce que technique et scientifique avec la France. McMillan accepte finalement l'offre américaine de missiles Polaris, et s'engage à placer sa force de dissuasion à disposition de l'OTAN, tout en se réservant la possibilité de l'en retirer en cas d'alerte nationale. Le scepticisme envers une coopération franco-britannique l'emporte désormais résolument chez de Gaulle. Dans un dernier acte, redoutant d'accroître les divisions transatlantiques, de raviver l'intérêt allemand pour le nucléaire, et de voir son pays durablement exclu de la CE, McMillan obtient de Kennedy un élargissement discret de l'offre des Polaris à Paris. Dans le cadre d'un discours prononcé le 14 janvier 1963, de Gaulle, en la révélant, décline publiquement cette proposition, et refuse par la même occasion l'entrée du Royaume-Uni dans la CE<sup>24</sup>.

Dans un tel contexte, l'entente franco-allemande ne pouvait guère tenir plus longtemps. L'épilogue funeste du traité de l'Élysée – dont le préambule, sous la pression atlantiste, réaffirme le rôle central de l'Alliance atlantique et la vocation européenne du Royaume-Uni – marque la fin d'une « bataille d'Allemagne » à l'issue de laquelle Bonn rompt avec l'équilibre pour choisir la raison otanienne. L'épisode hypothèque tout progrès de la défense européenne et cristallise en France l'opposition entre gaullistes partisans d'une « Europe européenne » et fédéralistes partisans d'une « Europe atlantique ». Le fait nucléaire et le fait européen s'avèrent pour longtemps incompatibles. L'atlantisme allemand, dont Américains et Britanniques sont les gardiens, grève tout projet continental, et toute initiative de la France ne fait précisément qu'accroître les pressions atlantiques sur Bonn. Ce dilemme domine désormais l'équation franco-allemande. Les deux pays ne gagneront de marge de manœuvre qu'en forgeant pas à pas une vision stratégique commune intégrant ou dépassant au besoin les réalités nucléaires issues des évolutions de cette première moitié des années 1960.

Cette période de clarification se solde sans surprise par un certain isolement de la France, au demeurant assumé par de Gaulle : « En attendant que le ciel se découvre, la France poursuit par ses propres moyens ce que peut et doit être une politique européenne et indépendante<sup>25</sup>. » Aucune décision ne symbolise mieux ce choix que le retrait français des structures militaires

24. Cf. la conférence de presse du 14 janvier 1963. Au-delà des obstacles techniques (les programmes de sous-marins français connaissent des retards, et la France aurait besoin d'assistance pour concevoir les têtes nucléaires sous-marines), un tel projet aurait grevé toute autonomie nucléaire réelle. Comme l'affirme alors le ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, il y a alors « entre une force nucléaire intégrée dans l'OTAN et une force nucléaire nationale [...] toute la différence qui existe entre une Europe atlantique et une Europe européenne ». Voir Bozo Frédéric, *Deux stratégies pour l'Europe : De Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique, 1958-1969*, Paris, Plon, 1996, p. 95-101, et GLORIAN Frédéric, *Le Schisme franco-britannique...*, op. cit.

25. Et de Gaulle ajoute, particulièrement frondeur ici : « Le fait est que, partout, les peuples s'en félicitent et qu'elle-même ne s'en trouve pas mal. » Conférence de presse au palais de l'Élysée, 23 juillet 1964.

intégrées de l'OTAN en mars 1966, avant tout un constat d'échec après huit ans de tentatives de rééquilibrage de l'Alliance et de réforme de sa stratégie. De Gaulle n'hésite pas à mettre en avant des divergences politiques, dans une politique déclaratoire qui instille parmi l'opinion publique l'illusion d'une totale indépendance de la puissance française, masquant de profondes complémentarités militaires, préservées et aménagées jusqu'à la fin de la guerre froide (à commencer par les accords Ailleret-Lemnitzer de 1967<sup>26</sup>), mais qui achopperont systématiquement sur la question de la compatibilité de la doctrine nucléaire française avec celle des alliés.

La décision de 1966, centrale dans la mythologie gaullienne, ne constitue néanmoins que la part réactive, sinon négative – il s'agit bien d'un retrait – de l'héritage stratégique gaullien dont, en contrepoint, la dynamique est le fruit d'une conception radicalement nouvelle de la guerre froide et de son dépassement par l'émergence d'une Europe véritablement « européenne ». Une tautologie parfaitement assumée, qui n'est autre que la réaffirmation de l'Europe comme point d'Archimède de la guerre froide, de sa division comme la plus simple expression de la bipolarité, et de sa réunification comme premier horizon. De Gaulle exprime ainsi un refus fondamental face à la tentation de transformer le mobile européen en « stable. » Esquissé le 23 juillet 1964, le triptyque « détente, entente, coopération » est longuement exposé par de Gaulle lui-même lors de sa conférence de presse du 4 février 1965 : seuls les peuples européens sont à même de résoudre le problème allemand et le problème européen qui lui est consubstantiel. À cela, trois conditions gigognes : la libéralisation de l'URSS et l'émancipation conjointe de ses satellites ; le règlement multilatéral des questions de frontières et d'armement de l'Allemagne<sup>27</sup> ; enfin, l'affirmation de l'Europe occidentale « dans le domaine de la politique et dans le domaine de la défense de façon que devienne possible un équilibre de notre continent<sup>28</sup> ». L'Europe politique en gestation est seule à même d'équilibrer la puissance russe tout en jetant des ponts vers l'Est. Et au demeurant, la France reste la plus qualifiée « historiquement, géographiquement et politiquement » pour initier un tel rapprochement<sup>29</sup>.

L'Europe politique ne vise pas à gagner une guerre qui doit rester froide et « impossible » mais bien, en dépassant la stricte logique des blocs, à

26. En 1967 sont créées plusieurs missions militaires françaises pour garantir le suivi d'arrangements opérationnels sur l'emploi du 2<sup>e</sup> corps d'armée français stationné en Allemagne.

27. Ligne Oder-Neisse et renoncement au nucléaire. Au printemps 1966, dans le sillage des conceptions esquissées durant la seconde crise de Berlin, de Gaulle précisa que la réunification devait être le fruit de la détente et non sa cause, sous peine d'accroître l'emprise soviétique sur l'Allemagne et de raviver les craintes ouest-européennes. Voir Bozo Frédéric, *Deux stratégies pour l'Europe...*, op. cit., p. 165.

28. Conférence de presse du 4 février 1965. « Le problème de l'Allemagne est si vaste [...] ; la France, pour sa part, croit qu'il ne pourra être résolu autrement que par l'Europe elle-même parce qu'il est à la dimension de l'Europe tout entière. »

29. REY Marie-Pierre, *La Tentation du rapprochement, France et URSS à l'heure de la détente, 1964-1974*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991.

préparer une paix pour l'heure improbable. En un sens, de Gaulle estime – avec Gallois – antinomiques la guerre et la dissuasion, et renverse l'expression de Raymond Aron, « paix impossible, guerre improbable ». C'est l'impossibilité de la guerre qui rend la paix possible – leitmotiv que François Mitterrand reprendra par exemple dans son discours du Bundestag de 1983. Dans ce cadre, l'Europe politique favorise la détente, formant avec elle un cercle vertueux. Les échanges Est-Ouest doivent se multiplier à l'échelle des nations, qui, une fois balayées les idéologies, restent la seule réalité politique tangible à même d'ériger une communauté politique à l'Ouest et d'avoir raison du totalitarisme à l'Est, soit les deux conditions préalables à la réunion des deux Europe. L'horizon de l'Europe politique à l'Ouest est à la fois conçu comme le vecteur d'émancipation des deux hegemon, comme le palliatif à leur retrait, garant d'une transition stable encadrant le retour des nations, et enfin comme la clé de voûte d'un nouveau système européen. Une telle politique s'inscrit à l'évidence sur le long terme et requiert des ajustements constants, sinon des moments de franche rupture. Sans doute doit-on raisonnablement admettre avec Stanley Hoffmann que, malgré sa perspective de long terme, cette « grande politique » impliquait de tels bouleversements, dans les mentalités d'abord, qu'elle semblait difficilement réalisable<sup>30</sup>. Mais elle posa les bases d'une certaine idée de la détente. Au même moment, outre-Rhin, Egon Bahr, conseiller de Willy Brandt qui est alors maire de Berlin ouest, réagissait à son tour au spectre du « stable » de la guerre froide en théorisant dans son discours de Tutzing de juillet 1963 ce qui allait devenir l'Ostpolitik, et qui représentait une chance complémentaire pour la détente, mais aussi un risque, celui de voir la RFA relâcher son ancrage à l'Ouest et succomber aux sirènes de la réunification dans le cadre du neutralisme<sup>31</sup>.

Les successeurs du général héritèrent ainsi d'un diptyque – l'indépendance et la solidarité – dont ils auraient à préserver la cohérence, en évitant deux écueils : d'un côté, l'indépendance étroite, la « sanctuarisation » ou seule défense du territoire français, de l'autre une solidarité confinant à un alignement sur les États-Unis. L'indépendance restait bien un principe d'action sans lequel la solidarité alliée se muerait en état de dépendance. Mais réciproquement, c'était bien la solidarité atlantique qui permettait à la France d'affirmer l'indépendance de sa politique de défense, et non pas « une politique de défense indépendante », ce qui revenait à « schématiser la réalité<sup>32</sup> ». Et cet exercice permanent d'équilibre resterait jusqu'à

30. HOFFMANN Stanley, cité in Frédéric BOZO, *Deux stratégies pour l'Europe...*, op. cit.

31. SCHOENBORN Benedikt, *La Mésentente apprivoisée : de Gaulle et les Allemands, 1963-1969*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

32. ROSE François de, cité in Pierre MÉLANDRI, « La France et l'alliance atlantique sous Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing », in Georges-Henri SOUTOU, Pierre MÉLANDRI et Frédéric BOZO, *La France et l'Alliance*, Paris, Éditions Complexe, 1996.

un certain point incompatible avec la défense européenne. Celle-ci fut un temps mise sous le boisseau par une France à la fois soucieuse de maintenir l'engagement des États-Unis en Europe face aux méfaits de l'érosion de la garantie nucléaire américaine sur la sécurité européenne, en particulier sur les tentations neutralistes allemandes, et surtout consciente des inquiétudes que suscitait chez les Soviétiques la perspective d'une RFA nucléaire, qu'à leurs yeux la défense européenne contenait en germe. Si les Européens devaient se préparer à un inéluctable retrait américain, celui-ci relevait à l'évidence du long terme, à mesure qu'émergeraient un rôle politique en Europe de l'Ouest et des formes de libéralisation en Europe de l'Est, seules dynamiques permettant d'envisager une réunification des deux Europes, et donc en mesure d'absorber les ambitions nucléaires de la RFA sans alimenter chez elle des rancœurs qui risqueraient de la pousser vers l'URSS<sup>33</sup>. En 1968, la répression du Printemps de Prague mettait au jour les limites des conceptions gaulliennes face à la doctrine Brejnev, et tendait à prouver que la détente jouait malgré elle la carte des blocs. Pourtant, Prague témoignait aussi du déclin idéologique soviétique au sein des satellites européens, et pour Paris les vraies limites de l'idée de détente étaient à rechercher ailleurs, dans sa réappropriation par les deux Grands et, par conséquent, dans un retour au « stable ».

### Vertus et limites de l'héritage gaullien

Dès la fin 1967, de défis lancés à la stratégie atlantique, la détente et le désarmement sont érigés en piliers de l'Alliance par le rapport Harmel qui en définit les futures tâches. En Europe, le « stable » des premières années de la décennie 1970 débouche sur une certaine institutionnalisation de la détente, *via* la reconnaissance mutuelle et l'entrée à l'ONU des deux Allemagne en 1972, ainsi que sur le lancement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les intérêts américains, et avec eux la lutte d'influence menée contre l'URSS, sont davantage portés vers l'Amérique du Sud, l'Asie, le Moyen-Orient et dans une moindre mesure l'Afrique. À l'heure du borbier vietnamien et des signes avant-coureurs de la déliquescence du système soviétique, la détente permet avant tout à Washington et Moscou de souffler à l'abri du *statu quo* européen et de repenser leur domination sur leurs blocs respectifs. Berlin n'est plus, littéralement, un problème central pour les deux Grands, et l'Europe n'est plus le centre du monde<sup>34</sup>. Tout en accentuant ses demandes d'un meilleur partage du fardeau, notamment sous les pressions du Congrès, Washington s'engage

33. KLEIN Jean, « La France, l'arme nucléaire et la défense de l'Europe », *Politique étrangère*, vol. 4, n° 3, 1979, p. 461-479 ; Bozo Frédéric, *Deux stratégies pour l'Europe...*, *op. cit.*, p. 105.

34. NUTI Leopoldo, « A Delicate Balancing Act: The Place of Western Europe in JFK's Foreign Policy », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 8, n° 3, 2010.

sur la voie du désarmement de manière largement symbolique<sup>35</sup>. Kissinger, alors conseiller du président Nixon, s'efforce de rassurer le président Pompidou : il s'agit de « négociier pour mieux fixer », et de préserver notamment par ce biais un contrôle sur l'Ostpolitik allemande. Mais aux yeux des Européens, la détente sanctionne surtout la parité Est-Ouest, remettant un peu plus en question la crédibilité de la dissuasion élargie<sup>36</sup>. Dans le sillage des accords Strategic Arms Limitation Treaty (SALT) de 1972<sup>37</sup>, Moscou et Washington relancent l'idée évoquée par l'OTAN quatre ans plus tôt d'une Réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR) en Centre-Europe. Ne croyant guère aux chances du projet, et redoutant la prise en compte de ses forces nucléaires, que les deux Grands tendent à considérer comme de portée régionale et non globale, la France s'abrite derrière une conception de la détente plus proche de celle de la CSCE, laissant place aux nations, jugée incompatible avec l'approche « bloc à bloc » des MBFR<sup>38</sup>.

Quant à la politique américaine de triangulation avec la Chine amorcée en 1971-1972 – qui vise selon Kissinger à modifier l'équilibre des forces en Asie afin d'obtenir des concessions de l'URSS sur le versant européen – selon Paris elle ne favorise là aussi la détente que sous la forme d'un nouveau condominium des deux Grands, Washington souhaitant battre le chaud et le froid avec Moscou. Dans la vision multipolaire promue par Kissinger, l'Europe et le Japon sont sans surprise cantonnés à un rôle régional, sans voix au chapitre dans les négociations entre Moscou et Washington, ni dans leur jeu avec Pékin. Le risque de voir s'installer durablement un condominium s'additionne à celui d'une guerre nucléaire limitée en Europe, contenue en germe dans la doctrine de riposte graduée. Finalement adoptée à la faveur du retrait français en 1967, celle-ci projette les deux blocs dans une quête constante de réassurance stratégique, débouchant sur une succession d'escalades et de négociations en matière d'armements. Les réalités militaires suivent ainsi une évolution largement déconnectée de celle, fondamentalement politique, de la détente, comme le montrera le retour de la « guerre fraîche » à la fin de la décennie 1970.

35. La campagne du sénateur Mansfield en faveur d'un retrait unilatéral des forces stationnées outre-mer suscite les inquiétudes des Européens. Au demeurant, le contingent de soldats américains en Europe se trouve considérablement réduit entre 1962 (416 000) et 1970 (296 000), chiffre auquel il restera maintenu jusqu'en 1989.

36. MÉLANDRI Pierre, « La France et l'alliance atlantique sous Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing », *op. cit.*

37. Accords de limitation des armements stratégiques de mai 1972, suivis de l'accord du 22 juin 1973 sur la prévention de la guerre nucléaire.

38. Les MBFR piétinent et, à partir de 1978, sous l'impulsion du président Giscard d'Estaing, la CSCE parvient à reprendre la main dans la définition des mesures de confiance et de sécurité préalables à tout désarmement effectif, sur une zone désormais étendue de l'Atlantique à l'Oural – en découleront les négociations sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE), ouvertes en mars 1989. Cf. KLEIN Jean, « Désarmement régional en Europe et sécurité collective », *Politique étrangère*, vol. 56, n° 1, 1991, p. 41-57 ; KLEIN Jean, « Vingt ans de négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements », *Politique étrangère*, vol. 64, n° 3, 1999, p. 663- 678.

Pour la France, cette récupération du concept de détente par les deux Grands, dépourvue de réelle volonté de coopérer sur le fond pour dépasser les conditions mêmes de la guerre froide, tend inéluctablement à perpétuer la logique des blocs, tout en risquant de pousser la RFA vers l'Est. Les Européens prennent rapidement conscience des nouveaux dilemmes qu'engendre cette forme de détente, et s'efforcent d'harmoniser leurs positions en amont de la CSCE. L'outil en est la Coopération politique européenne (CPE), cadre informel de concertation diplomatique des Neuf, mise en place à partir de 1970<sup>39</sup>. Ouverte le 3 juillet 1973, la CSCE débouche deux ans plus tard sur l'Acte final d'Helsinki<sup>40</sup>. Pour les Français, les Britanniques et les autres Européens, il s'agit en priorité de soutenir les échanges Est-Ouest, mais aussi d'encadrer de concert l'Ostpolitik menée par le chancelier Brandt dont ses partenaires redoutent une dérive vers le « neutralisme » et, jusqu'à un certain point, de poser les bases d'une défense européenne. Mais sur fond de crise au Moyen-Orient, le retour d'Harold Wilson au 10, Downing Street, après la parenthèse proeuropéenne d'Edward Heath, et surtout la ferme opposition des États-Unis ont raison des ambitions françaises pour la CPE<sup>41</sup>.

Les États-Unis, circonspects envers la CSCE, commencent en effet à s'inquiéter de l'autonomie grandissante des alliés européens. Après le « choc Nixon » de 1971 – qui prenait acte très unilatéralement du délitement du système de Bretton Woods et faisait largement reposer l'effort financier sur l'Europe – l'approfondissement du marché commun, la création du système monétaire européen dans le sillage de l'accord de 1973 et, sur le plan institutionnel, l'instauration d'un Conseil européen sous l'impulsion du couple Giscard-Schmidt, font de plus en plus apparaître la CE comme un concurrent pour les États-Unis. Ceux-ci recherchent à nouveau une globalisation des négociations transatlantiques, afin de tirer parti de leur supériorité militaire dans le nouvel équilibre économique. L'offensive diplomatique américaine, qui prend la forme d'une « année de l'Europe » décrétée par Kissinger en 1973, témoigne pourtant ironiquement de

39. Le Royaume-Uni participe à la CPE avant son adhésion officielle à la CE en 1973. Le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande (ainsi que la Norvège, qui la refusera) se voient offrir une perspective d'adhésion à la CE à l'occasion du Conseil européen de La Haye de décembre 1969. Voir BADALASSI Nicolas, *En finir avec la guerre froide : la France, l'Europe et le processus d'Helsinki, 1965-1975*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

40. En 1975, l'Acte final d'Helsinki définit un décalogue dont les compromis principaux s'opèrent entre respect de l'intégrité territoriale et droit à l'autodétermination, entre inviolabilité – et non pas intangibilité – des frontières et libre choix des alliances. Le processus d'Helsinki trouve rapidement ses limites au plan politico-militaire, et les Européens concentrent leurs efforts sur la troisième corbeille, relative aux droits de l'homme et à l'État de droit, en tant que dynamique complémentaire du renforcement de la CE. Les deux autres « corbeilles » de négociation sont la dimension politico-militaire, avec la définition de mesures de confiance et de sécurité, et la dimension économique et environnementale.

41. MÖCKLI Daniel, *European Foreign Policy during the Cold War: Heath, Brandt, Pompidou and the Dream of Political Unity*, Londres, I.B. Tauris, 2009.

l'approfondissement des malentendus transatlantiques. Les Français notamment refusent tout « linkage » entre l'Alliance et les questions économiques relevant des relations entre les États-Unis et la CE.

En octobre 1973, la guerre du Kippour catalyse les nouveaux dilemmes atlantiques, révélant la tentation américaine pour le condominium et l'unilatéralisme. Le conflit illustre ainsi brièvement les thèses défendues par les Français, qui en profitent pour pousser les feux de la défense européenne. Le 21 novembre, dans le cadre de l'UEO, Michel Jobert incite ses partenaires à s'engager « sur le chemin qui mène à une défense européenne » et, le 14 décembre, lors du sommet de la CE à Copenhague, est approuvée une déclaration portant sur « l'identité européenne »<sup>42</sup>. Mais force est de constater que face au poids du « stable », la défense ou « l'identité » européenne ne peuvent être évoquées autrement qu'à titre symbolique<sup>43</sup>. Le choc pétrolier consécutif au conflit rappelle aux Européens leur profonde dépendance envers les États-Unis. La France se résigne une nouvelle fois à un compromis transatlantique à travers la déclaration du CAN d'Ottawa en juin 1974, par laquelle Michel Jobert tente d'aller « aussi loin que possible » dans le sens atlantique, sans doute afin d'obtenir en échange une relance de la coopération européenne comme des coopérations nucléaires bilatérales avec les États-Unis<sup>44</sup>. Le document d'Ottawa proclame ainsi le caractère « indispensable » de la contribution américaine, tant nucléaire que conventionnelle, tout en reconnaissant un « rôle dissuasif propre » aux forces de frappe française et britannique et en soulignant la contribution de l'Europe à la défense de l'Amérique.

Toutefois, derrière le consensus allié de façade, la dichotomie entre le volet militaire et le volet politique de l'héritage gaullien commence alors à être perçue comme le signe d'un décalage croissant entre les ambitions françaises et ses marges de manœuvre opérationnelles<sup>45</sup>. Source de diverses querelles doctrinales durant les années 1970, le poids de l'héritage reste étroitement lié aux évolutions militaires en Centre-Europe, contraignant

42. Georges-Henri Soutou y voit une réponse à la main tendue des Allemands, particulièrement irrités par la conduite américaine durant le conflit du Kippour. SOUTOU Georges-Henri « L'Attitude de Georges Pompidou face à l'Allemagne », in Jean-René BERNARD, François CARON, Maurice VAÏSSE et Michel WOIMANT (dir.), *Georges Pompidou et l'Europe*, actes du colloque organisé par l'Association Georges Pompidou, 25-26 novembre 1993, Paris, Éditions Complexe, 1995. Sur les relations germano-américaines durant le conflit, voir BLUMENAU Bernhard, « West Germany and the United States during the Middle East Crisis of 1973: "Nothing but a semi-colony?" », in Basil GERMOND, Jussi M. HANHIMÄKI et Georges-Henri SOUTOU (dir.), *The Routledge Handbook of Transatlantic Security*, op. cit., p. 126-141.

43. Rapports Davignon en 1970 et Tindemans en 1975, sommet de Copenhague en 1973, de Londres en 1981.

44. MÉLANDRI Pierre, « La France et l'alliance atlantique sous Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing », op. cit.

45. Pour des points de vue contrastés, voir COUTEAU-BÉGARIE Hervé, « La Politique de défense de la France », *Stratégique*, n° 53, 1992 ; YOST David, *La France et la sécurité européenne*, Paris, Presses universitaires de France, 1985.

la France à actualiser sa coopération militaire avec l'OTAN, dans le souci toujours prégnant de maintenir le principe d'indépendance nationale et l'ancrage de l'Allemagne à l'Europe. À cet égard, tout comme son prédécesseur, Valéry Giscard d'Estaing amorce au début de son septennat un rapprochement pragmatique avec l'OTAN *via* les États-Unis. La coopération bilatérale se développe sur le plan nucléaire, mais aussi en Afrique face aux nouvelles ambitions soviétiques. En outre, bien que l'Élysée continue d'opposer un refus sourcilieux à toute forme d'intégration, ou plutôt de réintégration, les Français prennent conscience de la nécessité d'accroître leur présence, partant, leur influence au sein de certaines structures civiles et militaires de l'OTAN. C'est d'abord le cas dans le domaine capacitaire et industriel, Paris réinvestissant l'Eurogroup, agence d'acquisition d'armement de l'OTAN, tout en ménageant les intérêts européens – le Groupe européen indépendant de programmes (GEIP) est ainsi créé en 1976, dans la perspective politico-industrielle de lancement de programmes multinationaux européens. Sur le plan opérationnel ensuite, le problème principal des relations France-OTAN tient toujours au refus français de participer à la défense de l'avant en Centre-Europe et au maintien, qui confine au mythe déclaratoire, de l'hypothèse des « deux batailles », de plus en plus en décalage avec les réalités opérationnelles<sup>46</sup>. La démarche d'ouverture de Paris est alors intrinsèquement liée à l'entrée en service des Armes nucléaires tactiques (ANT) françaises en 1973-1974 (missile Pluton). Cette évolution témoigne particulièrement bien de la difficile gestion de l'héritage gaullien, entre nécessaire démystification de la théorie dite du détonateur, indûment prêtée au général Beaufre<sup>47</sup>, et de celle des deux batailles, avec une concession substantielle faite à la riposte graduée, dans un contexte où la guerre nucléaire tactique est davantage envisagée comme un moyen d'éviter que la logique du tout ou rien ne grève le rapprochement France-RFA, plus tributaire que jamais des relations France-OTAN. Afin d'ajuster cette nouvelle équation, sont conclus en 1974 les accords Valentin-Ferber, qui élargissent le domaine de coordination France-OTAN du niveau de 2<sup>e</sup> corps d'armée avec le Central Army Group (tel que prévu par les accords Ailleret-Lemnitzer initiaux) au niveau de la 1<sup>re</sup> armée avec l'Allied Forces Central Europe (AFCENT), renforçant ainsi la participation de la France à la défense de l'avant, et donc sa solidarité alliée... En particulier avec Bonn.

Néanmoins, le rapprochement France-OTAN continue d'achopper sur les enjeux nucléaires. En 1976 est énoncée par le Chef d'état-major des armées (CEMA) [général Méry] une doctrine de « sanctuarisation élargie »

46. Tant avec les plans soviétiques renouvelant l'art opératif dans la profondeur à partir des Groupes de manœuvre opérationnels, qu'avec la réplique élaborée par l'OTAN, basée sur les Follow-on Forces Attack, inspirées de la doctrine de bataille aéroterrestre américaine, et opérationnelles à partir de 1984.

47. GÉRÉ François, « Quatre Généraux et l'Apocalypse... », art. cité.

visant à concilier la doctrine de dissuasion française avec la réalité d'un espace de bataille qui couvrirait d'emblée toute l'Europe, doctrine qui implique une coordination France-OTAN accrue sur les plans conventionnel et nucléaire dit tactique<sup>48</sup>. L'initiative suscite très vite une levée de boucliers parmi les gaullistes, qui dénoncent une réintégration rampante de la France. Entraînant au demeurant des problèmes récurrents d'extension de la garantie nucléaire à d'autres États, au premier chef à la RFA, l'initiative marque les limites du rapprochement France-OTAN sur le plan nucléaire, et rejaillit inéluctablement sur l'ensemble de la coopération entre la France et ses alliés.

En corollaire, sur le plan politique, le refus français de l'approche de « bloc à bloc » hérité lui aussi du général de Gaulle trouve un temps ses limites dans le contexte de « nouvelle guerre froide » en germe depuis le milieu de la décennie 1970, et qui est véritablement ouverte en 1977 par la crise dite des « Euromissiles », suivie deux ans plus tard par l'invasion soviétique de l'Afghanistan<sup>49</sup>. À partir de 1976, suite au déploiement de systèmes soviétiques de portée intermédiaires (SS20) capables de frappe préventive sur les systèmes tactiques de l'OTAN, la priorité des Européens est en effet progressivement revenue à la défense au détriment de la détente, conduisant au premier chef la RFA à solliciter une réassurance stratégique américaine. Soumis aux pressions des courants pacifistes, et redoutant une nouvelle forme de découplage entre théâtres européen et intercontinental, le chancelier Schmidt appelle publiquement de ses vœux, en octobre 1977, une solution américaine visant à rétablir l'équilibre des forces en Europe, par la négociation et, à défaut, en déployant une nouvelle génération de missiles intermédiaires. Il contribue ainsi à la définition et l'adoption de la « double décision » de compromis adoptée à l'OTAN le 12 décembre 1979 : l'ouverture de négociations avec l'URSS en vue de limiter ces déploiements et, faute de résultat, le déploiement à la fin de l'année 1983 de forces nucléaires intermédiaires modernisées. Si le président Giscard d'Estaing reste officiellement en réserve, s'abritant derrière le retrait de 1966, il contribue activement à ce compromis entre Bonn et Washington. La France ne souhaite pas laisser le monopole de la détente à la RFA, ni *a fortiori* donner l'occasion à l'URSS de renouveler auprès de Bonn ses demandes d'inclusion de la force nucléaire française dans les négociations SALT. Mais surtout, la France ne souhaite pas laisser la RFA et plus largement l'Europe occidentale seule face à une menace accrue de l'URSS. Et enfin, sans jouer excessivement sur le découplage transatlantique, Giscard d'Estaing escompte peut-être, *via* le perfectionnement en cours de la force

48. Ces coopérations sont régies par un accord entre le CEMA, général Méry et le SACEUR, général Haig. Voir TERTRAIS Bruno, « La coopération militaire depuis 1969 », in George-Henri SOUTOU, Pierre MÉLANDRI et Frédéric BOZO (dir.), *La France et l'OTAN*, op. cit.

49. PARISI Ilaria, *La France et la crise des Euromissiles, 1977-1987*, thèse en histoire contemporaine, sous la direction de Frédéric Bozo, soutenue le 25 novembre 2017, Sorbonne Nouvelle Paris 3.

de frappe française, offrir à Schmidt une alternative européenne au déploiement de missiles américains<sup>50</sup>. Toutefois, ce renouveau de la coopération franco-allemande de défense arrive tardivement dans l'agenda du couple Giscard-Schmidt, et malgré la conclusion d'accords bilatéraux de coopération logistique en 1978, il revient au nouveau couple formé par François Mitterrand et Helmut Kohl de tenter une véritable relance à partir de 1982.

En plaidant en faveur de l'application de la double décision lors de son discours au Bundestag le 20 janvier 1983, le président Mitterrand réaffirme à la fois l'indépendance nationale, la priorité accordée à l'ancrage de la RFA à l'Europe et la solidarité transatlantique. Il parvient à travers la crise des Euromissiles à réconcilier les dimensions nationale, européenne et atlantique de la politique française, profitant d'une conjonction de circonstances inédite à bien des égards. Sur le plan franco-allemand, les principales avancées de la décennie 1980 ont essentiellement trait à l'Europe communautaire. L'Acte unique de 1985-1987 lance un vaste programme de renforcement des institutions politiques et surtout, le chantier de l'Union économique et monétaire (UEM), qui constitue jusqu'à Maastricht la priorité française. La coopération politico-militaire franco-allemande quant à elle, bien qu'elle reste tributaire du volontarisme de Kohl face au pacifisme de l'opinion publique, connaît toutefois des avancées importantes.

Sur fond de nouvelle détente au sommet de Reykjavik les 11 et 12 octobre 1986, entre Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev, depuis un an au pouvoir, les Européens sont tentés de poursuivre la réactivation de l'UEO. Les années 1987-1988 voient naître la Brigade franco-allemande (BFA)<sup>51</sup>, qui consacre les microcoopérations développées depuis vingt-cinq ans, et le Conseil bilatéral de sécurité et de défense. Le 27 octobre 1987, la Déclaration des Sept à La Haye – l'Espagne et le Portugal n'intégreront l'UEO qu'en 1988 – réaffirme que « la construction d'une Europe intégrée restera incomplète tant [qu'elle] ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense ». L'UEO reste toutefois conçue comme le pilier européen de l'Alliance atlantique, les Neuf souhaitant « développer une identité européenne en matière de défense qui soit davantage cohérente et traduise plus efficacement les engagements de solidarité [...] souscrits dans le Traité

50. MÉLANDRI Pierre, « La France et l'alliance atlantique sous Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing », *op. cit.*

51. La création de la BFA est annoncée au sommet bilatéral de Karlsruhe de novembre 1987, et confirmée lors du tout premier conseil franco-allemand de sécurité et de défense le 20 avril 1989. Créé le 22 janvier 1988 au sommet de Paris à l'occasion des 25 ans du traité de l'Élysée, ce conseil est adossé aux sommets franco-allemands. Voir JARDIN Pierre, « Les sommets franco-allemands depuis 1963 », in COLLECTIF, *Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande de 1963 à nos jours*, actes du colloque du C2SD et du CEHD des 3-4 novembre 1998, Paris, Addim, 1999, p. 41-69 ; WALCH Jacques, « De la Brigade franco-allemande au Corps européen : continuités et ruptures de la coopération bilatérale », in COLLECTIF, *Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande...*, *op. cit.* Et entretien avec l'auteur.

de Bruxelles modifié et le Traité de l'Atlantique Nord<sup>52</sup> ». Cela dit, malgré ses appels généreux à une coopération européenne accrue, la plate-forme de La Haye reprend donc pour l'essentiel les conclusions du CAN d'Ottawa de 1974, marquant une nouvelle fois le caractère surplombant de l'OTAN et, en corollaire, les limites d'une défense européenne qui reste perpétuellement à l'état de projet durant la guerre froide.

Jusqu'à un certain point, ce sont davantage les adaptations de la relation France-OTAN qui permettent un certain rapprochement franco-allemand<sup>53</sup>. En 1983 est créée la Force d'action rapide (FAR), échelon rapide et avancé visant à compléter la 1<sup>re</sup> armée, éventuellement au contact dès l'ouverture du front. Conjuguée à l'appui potentiel du 3<sup>e</sup> corps d'armée au Northern Army Group de l'OTAN (NORTHAG), la FAR contribue à renforcer la participation française à la défense de l'avant, comme en témoignent les exercices « Certain Strike » et « Moineau hardi » menés à l'automne 1987 en, et avec la RFA. Il ne s'agit pas pour la France de souscrire à une interprétation maximaliste, selon laquelle à terme les Alliés auraient peut-être pu envisager « une vaste contre-offensive [...] destinée à éjecter les forces du Pacte de Varsovie du territoire ouest-allemand, sans emploi d'armes nucléaires sur le champ de bataille<sup>54</sup> ». Cela dit, outre leur contribution supplémentaire à la solidarité affichée à l'égard la RFA, ces évolutions permettent à la France d'apporter un début de réponse aux inquiétudes récurrentes de Bonn envers les ANT, inévitablement vouées à frapper les territoires allemands de RFA ou de RDA, et qui alimentent les pressions pacifistes ouest-allemandes. Dès 1983 est programmé le retrait des ANT de plus faible portée (missile Pluton de 150 km et AN-52 aéroportée). S'efforçant de revenir sur la déclinaison controversée de la « manœuvre pour test » du général Poirier<sup>55</sup>, la France mise alors sur le programme Hadès lancé en 1984 en remplacement des Pluton, allongeant la portée des missiles à 250 puis 480 km (les premiers tests ont lieu en 1988, mais la mise en service est programmée... en 1992). La France procède dans le même mouvement à une révision de sa doctrine d'emploi des ANT, désormais dites « préstratégiques » ou « d'ultime avertissement », car visant uniquement à crédibiliser le seuil d'emploi des armes stratégiques si les forces conventionnelles n'y étaient pas parvenues<sup>56</sup>. En un sens, la France prend acte du fait qu'en ce domaine, elle n'avertirait jamais qu'elle-même, et l'engagement potentiel de la FAR sur la défense de l'avant assume désormais ce rôle. Surtout, le président Mitterrand évoque, lors du sommet

52. Son nom officiel est : « Plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité. »

53. Pour une vision d'ensemble, voir Bozo Frédéric, *La France et l'OTAN : de la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991.

54. RUIZ PALMER Diego A., « La Coopération militaire entre la France et ses Alliés, 1966-1991 », in Georges-Henri SOUTOU, Pierre MÉLANDRI et Frédéric BOZO, *La France et l'Alliance*, op. cit.

55. GÉRÉ François, « Quatre Généraux et l'Apocalypse... », art. cité.

56. Président de la République, discours d'Aix-la-Chapelle, 20 octobre 1987.

franco-allemand du 26 février 1986<sup>57</sup>, la possibilité de « consultations » avec le chancelier Kohl dans l'hypothèse de la mise en œuvre de la dissuasion, celui-ci tente en retour d'ouvrir un dialogue au niveau de la planification, mais son homologue refuse finalement de donner suite, convaincu que les malentendus accumulés entre la France et ses alliés sur ce dossier ne peuvent être entièrement dissipés sans une remise à plat complète des arrangements nucléaires transatlantiques, donc du cœur du système otanien. Trop sensible et trop vague à la fois, marqué en France par un contexte de cohabitation peu propice à la sérénité du débat, le sujet est progressivement abandonné l'année suivante. D'autant que la nouvelle détente qui s'entrouvre après 1986 tend à normaliser la question nucléaire par rapport à d'autres champs de coopération beaucoup plus porteurs pour la construction européenne, notamment le domaine spatial<sup>58</sup>.

## Conclusion

Paris n'a finalement pas développé une politique de « dissuasion élargie », que Bonn n'a d'ailleurs revendiqué que par intermittence, notamment au plus fort de la crise des Euromissiles. Mais le temps a fait son œuvre dans les consciences des communautés de défense de part et d'autre du Rhin, et il apparaît évident désormais que la sécurité des deux pays est intrinsèquement liée : la défense allemande fait partie des calculs français, et la dissuasion française contribue de fait au message d'incertitude adressé à Moscou.

Ainsi, au fil de la guerre froide, la relation franco-allemande a bel et bien évolué au sein d'un réseau d'interdépendances complexes et de crises successives, donnant naissance à un équilibre de déséquilibres inédit au sein duquel s'est progressivement forgée une conception régulatrice de la politique française, sous la forme de la défense européenne. La dissuasion nucléaire joua un rôle clé dans cet équilibre précaire, alimentant au moins trois ensembles de tensions connexes. En premier lieu, les deux nations durent gérer l'incertitude inhérente à la garantie de dissuasion élargie américaine à travers plusieurs options *via* l'OTAN, l'Europe et la voie nationale. La question de savoir jusqu'à quel point ces options étaient pensées comme complémentaires ou substituables, donc potentiellement alternatives aux garanties nucléaires américaines resta posée tout au long de la guerre froide, tout comme celle relative à la nature et à l'exercice du couplage stratégique transatlantique. D'autant qu'en second lieu, ces options n'étaient

57. Et non de « décision », François Mitterrand en souligne la nuance lors d'une conférence de presse du 28 février 1986. Voir Bozo Frédéric, « The Sanctuary and the Glacis: France, the Federal Republic of Germany, and Nuclear Weapons in the 1980s », *Journal of Cold War Studies*, Part 1, vol. 22, n° 3, 2020, p. 119-179 ; Part 2, vol. 22, n° 4, 2020, p. 162-228.

58. Bozo Frédéric, *La France et l'OTAN...*, *op. cit.* ; Bozo Frédéric, « The Sanctuary and the Glacis... », art. cité.

pas uniquement vouées à assurer une posture de défense et de dissuasion crédible face aux forces du pacte de Varsovie, posture qui requerrait *per se* un ancrage solide de la RFA à l'Ouest, mais aussi de favoriser, du moins de ne pas faire obstacle à la mise en œuvre tout aussi nécessaire d'une détente avec l'Est. En troisième et dernier lieu, découlant de ces deux premières séries de tensions, et constamment en jeu dans le dialogue entre la France et ses alliés, un débat resta ouvert quant aux choix de politiques et de planifications de défense conventionnelle et de dissuasion nucléaire, et bien sûr quant à l'articulation entre les deux.

En dépit d'un choix résolu pour l'indépendance nucléaire dès les années 1950, la doctrine de la France a fait place à des formes de solidarité, ne concevant sa force de frappe ni comme purement limitée à son territoire national, ni comme isolée du reste de sa politique étrangère et de défense. Cependant, jusqu'à la fin de la guerre froide, la dissuasion nucléaire reste si étroitement liée à une perception mutuelle de dépendance allemande et d'indépendance française qu'elle continue de contraindre tel un plafond de verre le dialogue stratégique entre les deux nations, y compris dans le domaine conventionnel qui avait pourtant connu des progrès notables depuis 1982. L'après-guerre froide confirmera largement ces tendances. Dès 1990, la France réaffirmera son indépendance, et l'Allemagne sa dépendance en tant qu'État réunifié intégré dans l'OTAN. En écho aux opportunités manquées des années 1980, le blocage des années 1993-1995 sur l'extension des intérêts vitaux de la France à ses voisins et sur de potentielles « concertations » avec l'Allemagne dans le domaine nucléaire achèveront de convaincre les deux nations que la dissuasion nucléaire resterait durablement un angle mort de leur coopération et qu'à ce titre le sujet devrait être évité, pour le bien des autres champs de coopération. L'environnement stratégique semblera propice à ces orientations, la dissuasion nucléaire étant rapidement dévaluée au fil des années 1990, du moins en Europe, et n'irriguant plus tous les niveaux de la stratégie, bien qu'elle continuera d'agir tel un plafond de verre dans les négociations euroatlantiques, et par extension dans les relations franco-allemandes, dès lors que la question des garanties existentielles de la défense collective et du couplage transatlantique sera à nouveau posée – les tenants de l'atlantisme ayant bien sûr intérêt à dramatiser la question en toute occasion<sup>59</sup>.

Pour l'heure, si les bouleversements de l'année 1989 donnent très vite une seconde jeunesse au désormais vieux projet français de défense européenne, les Français prennent rapidement conscience que le chantier qui s'ouvre s'apparentera longtemps encore à un travail de Sisyphe.

59. Voir ROUGÉ Guillaume de, « France, Germany, and Nuclear Deterrence since the End of the Cold War: From Estrangement to Rapprochement? », in Nicolas BADALASSI et Frédéric GLORANT (dir.), *France, Germany and Nuclear Deterrence*, Oxford/New York, Berghahn Books, 2022.